



Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), n°2020/878 Annexe II- France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BLEU CHARRETTE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit BLEU CHARRETTE

Utilisation du produit Matière colorante

Fournisseur / Fabricant



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 01 40 05 48 48 (centre anti-poison)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon le règlement CE n°1272/2008 et ses amendements.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Classification de la substance ou de la préparation selon le règlement 1272/2008/CE (CLP/GHS) : la préparation n'est pas classée

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CI : B29 -B15

Composition : mélange de pigments organiques et aluminosilicate de sodium polysulfure.

Substance/ préparation : Préparation

Numéros cas : 57455-37-5 – REACH 01-2119488928-13-0002

147-14-18



Numéros eincs :

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux pour nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

4. PREMIERS SECOURS

Premier secours

Inhalation	Transporter la personne incommodée à l'air frais. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Ingestion	Aucune mesure spéciale requise
Contact avec la peau	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyens d'extinction</u> Utilisables	En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique Aucun
Non utilisable	
Risques particuliers liés à l'exposition au produit	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion
Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un masque.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate.
---------------------------	---



Précautions relatives à l'environnement

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
Eviter la dispersion et l'écoulement du produit répandu ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, les égouts ou conduits d'évacuations. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Stockage
Matériaux d'emballage

Aucune mesure spéciale n'est requise
Conserver à l'écart des acides
Utiliser l'emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Non disponible

Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipuler le produit.

Protection respiratoire

Recommandé : masque de protection anti-poussière

Protection des mains

Recommandé : gants

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée

Protection de la peau

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations générales

Aspect
Etat physique
Couleur
Odeur

Solide [poudre]
Bleu
Inodore



PH	non disponible
Température de décomposition	
Densité apparente	870 g/l
Solubilité	Insoluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	le produit est stable
Température de décomposition	----
Produits de décomposition	Sulfure d'hydrogène au contact des acides Dioxyde de soufre par combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les produits, qui composent la préparation, ne sont pas toxiques

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pigment stable sauf en milieu acide. Pas de danger pour l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients vides non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur selon la liste



Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), n°2020/878 Annexe II- France

Européenne des déchets (LED). Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets (LED).

Déchets dangereux

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 91/689/CEE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Numéro Nom d'expédition Classe PG Etiquette Autres informations

ONU

ADR/RID

non réglementé

GGVSE

non réglementé

ADNR

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

PG : groupe d'emballage

Non dangereux pour le transport

Ne pas transporter avec des acides

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation de l'union Européenne

Déterminée en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.



Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), n°2020/878 Annexe II- France

Applications industrielles (bâtiment) – loisirs créatifs

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461 – 1 à L 461- 7 (France) : non concerné

Stockage- Rubrique(s) des ICPE (France) : 2517

Arrêté du 11 Juillet 1977, fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné.

16. AUTRES DONNEES

Historique

Date d'impression 01 octobre 2025

Date d'édition 01 octobre 2025

Date de la précédente édition 13 février 2019

Avis au lecteur

Les informations portées sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cette fiche de données de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. Les données ci- dessus n'ont pas valeur de garantie concernant la composition, les propriétés ou la performance des produits.